

SAONE ET LOIRE
Mairie
71330 DICONNE
Tél.: 03.85.72.00.23



EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
LA COMMUNE DE DICONNE

Envoyé en préfecture le 19/10/2023

Reçu en préfecture le 19/10/2023

Publié le

ID : 071-217101757-20231013-2023D021-DE

S²LOW

L'an deux mille vingt-trois et le 13 du mois d'octobre à dix-neuf heures et trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans la salle du conseil municipal de la mairie sous la présidence de Monsieur Robert COULON, Maire,

Etaient présents : COULON Robert, COLAS Daniel, DUFOUR Maryse, MAURY Thomas, POCOBELLO Christiane, Marion SAVOY, BRISET Sylvianne, JULLIEN Jean-Marc

Etaient représentés : BERGERAS Roger par POCOBELLO Christiane

Etaient excusés :

A été nommé secrétaire de séances : M. Jean-Marc JULLIEN

**REUNION DU
13/10/2023**

Date de convocation :

03/10/2023

Date d'affichage :

16/10/2023

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 9

Présents ou représentés : 9

Absents : 0

**Délibération
2023-21**

**OBJET : Modification de statuts de la Communauté de
Communes Bresse Revermont 71.**

Par délibération en date du 26 septembre 2023, la Communauté de Communes Bresse Revermont 71 a approuvé la modification de ses statuts pour ajouter au titre des compétences supplémentaires, la compétence suivante « Animation et coordination des dispositifs locaux de prévention de la délinquance ».

Cette nouvelle prise de compétence permet à la Communauté de Communes d'encadrer sa participation financière au réseau VIF créé afin de lutter contre les violences intrafamiliales. Celles-ci regroupent les violences exercées au sein du couple et/ou à l'encontre des mineurs et des ascendants au sein de la cellule familiale.

L'objectif du réseau VIF est de mettre en relation divers professionnels afin de prendre en charge les victimes. A travers ces réseaux, coopèrent des gendarmes, des travailleurs sociaux ou des associations dédiées à ces questions ainsi que des collectivités. La mission du réseau consiste également à mener des actions de sensibilisation.

La coordination du réseau VIF louhannais est actuellement assurée par la cheffe de service du Pont, l'intervenante sociale en gendarmerie et le Département notamment pour le secrétariat. Cette situation n'est pas vouée à perdurer et l'Etat a sollicité des Communautés de communes une prise de compétence permettant la mutualisation d'un poste d'intervenante sociale en Gendarmerie (Catégorie A) et éventuellement d'un demi-poste de coordination (catégorie A). Ceci pourrait représenter en 2024, environ 6 900 euros à 9500 euros de budget annuel pour notre Communauté de Communes, selon le nombre de poste créé.

Ceci étant exposé, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

Envoyé en préfecture le 19/10/2023
Reçu en préfecture le 19/10/2023
Publié le
ID : 071-217101757-20231013-2023D021-DE



- ✚ Par 2 voix contre,
- ✚ Par 7 abstentions,

Se prononce sur :

la modification des statuts de la Communauté de Communes Bresse Revermont 71 pour l'ajout de la compétence supplémentaire suivante : « Animation et coordination des dispositifs locaux de prévention de la délinquance ».

DIT,

que la présente délibération sera transmise au contrôle de légalité et à Monsieur le Président de la Communauté de Communes Bresse Revermont 71.

AUTORISE,

le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à ce dossier.

Fait à Diconne, le 13/10/2023

Le Maire,
Robert COULON

